

VOYAGE MAROC 2021

BRAVO CLUB ALLEGRO AGADIR 4*ALL INCLUSIVE

Du samedi 15 Mai au samedi 22 Mai 2021

Date limite de dépôt des dossiers : 16 Juin 2020

Condition de réalisation du voyage : avoir au minimum 15 inscrits

400 € Adulte (> 11 ans)

enfant 2-5 ans (dans chambre parentale) : 250 € / enfant 6-11 ans (dans chambre parentale) : 330 € / enfant < 2 ans : 130 € / Familles : voir règlement intérieur



Ces tarifs intègrent une participation de 50% de votre CSE

SALARIE	Nom	Prénom	Téléphone portable	identifiant

Nom et n° téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

PARTICIPANTS		Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Chambre 1 lit double	Chambre 2 lits simples
Nom	(y compris le salarié)					

Attention : les noms et prénoms doivent correspondre à l'orthographe exacte notée sur les pièces d'identité

Passeport valide à vérifier par vos soins (obligatoire pour l'embarquement)

Ce prix comprend (ceci est un résumé, veuillez consulter le descriptif du séjour)

Ne comprend pas :

- Le transport aérien
- Les taxes d'aéroport, les transferts aéroport / hôtel
- L'hébergement 7 nuits en formule ALL INCLUSIVE
- Les animations diurne et nocturne, les activités selon descriptif
- Les assurances assistance médicale et rapatriement, annulation dommages bagages (2,5 % du total)

- La taxe de séjour à régler sur place : 2 € / jour / chambre
- Supplément chambre individuelle : 200 €

Acompte de 30% qui vaut pour engagement
Paiement possible en plusieurs fois – solde 1 mois avant départ

J'ai pris connaissance du règlement intérieur (au verso) ainsi que du descriptif du séjour

Date	Signature

- **Inscription** : Le salarié bénéficiaire (et ses ayants droits) doit être à l'effectif de GEFCO France SAS Courbevoie et justifier de 4 mois d'ancienneté au CSE GEFCO France Courbevoie le jour du départ. Il doit être à jour de ses paiements envers le CSE et être inscrit au CSE.
- Aucun dossier (fiche d'inscription + acompte de 30%) ne sera accepté et traité s'il est incomplet ou s'il est déposé au CSE au delà de la date limite définie.
- Le nombre de places étant limité, une priorité d'inscription sera accordée aux salariés n'ayant jamais bénéficié de ce type de prestation, puis à ceux ayant le moins bénéficié des prestations du CSE. En cas de situation particulière, la commission voyage du CSE statuera.
- Lors de l'inscription, veuillez fournir une photocopie de vos passeports valides pour chaque voyageur. Ce passeport sera celui qui devra être présenté lors de l'embarquement.
- Si le nombre de voyageurs requis par semaine (15) n'est pas atteint, le voyage pour cette semaine ne sera pas validé. L'acompte de 30% sera remboursé.
- Le choix Chambre 1 lit double ou Chambre 2 lits simples indiqué par le salarié est un souhait et ne garantit pas l'attribution de la chambre avec 1 lit double ou 2 lits simple. Cette attribution sera faite en fonction des disponibilités de l'hôtel.
- **Tarif** : Les personnes seules ne pouvant partager leur chambre avec un autre voyageur seront obligées de prendre le supplément chambre individuelle (200 €).
- Les prix mentionnés sont calculés sur la base des tarifs des prestations actuellement en vigueur. Des hausses éventuelles provoquées par des fluctuations monétaires, carburant, taxes aéroportuaires, redevance de sureté, taxe de solidarité, etc., peuvent être appliquées 1 mois avant le départ sans que le CSE n'en soit tenu pour responsable.
- En cas de chambre monoparentale, le tarif enfants sera appliqué.
- Les tarifs seront à recalculer avec le voyageur pour les familles (2 adultes et plusieurs enfants)
- **Annulation** : La responsabilité du CSE ne se trouvera pas engagée dans le cas où une personne ne pourrait prendre le départ par suite d'une arrivée tardive sur le lieu de rendez vous, de l'absence de documents en règle ou d'un quelconque manquement.
- Si l'annulation entraine dans le cadre de clauses prévues au contrat d'assurance, le salarié mènera les démarches nécessaires et le remboursement au salarié sera effectué sous réserve des conditions prévues par le contrat d'assurance et après remboursement par notre assureur. Des frais de dossier de 80 € seront appliqués pour le salarié et chacun de ses ayants-droits.
- Si l'annulation n'est pas couverte par l'assurance, les montants ci-dessous seront à la charge des voyageurs:
 - plus de 120 jours avant le départ : 95 € de frais de dossier
 - entre 119 et 60 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
 - entre 59 et 31 jours avant le départ : 80 % du montant du voyage
 - entre 30 jours avant le départ et jour J: 100 % du montant du voyage
- **Interruption de séjour** : Tout séjour interrompu ou abrégé du fait du salarié quel qu'en soit le motif ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour toute annulation avant le départ, les frais en vigueur par le voyageur seront appliqués et à la charge totale du salarié.